



# *La Corse abandonnée : qui prendra ses responsabilités en cas de problème ?*

En Corse, depuis de nombreux mois, les situations se suivent ... et se ressemblent.

**Le personnel technique de Corse est la cible d'une campagne de suppression de contractuels sur des postes critiques (service technique, cuisine, ...).**

**Pourquoi cibler systématiquement les établissements de Corse qui ont déjà un sous-effectif en personnels techniques ?**

**La situation en Corse devient très préoccupante et la prise de risque est maximale :**

- l'absence d'un spécialiste de la restauration collective à la MA d'Ajaccio entraîne des risques sur la restauration 6 mois par an. Qu'est devenu le poste d'adjoint technique qui avait été prévu pour cet établissement ?;
- le non remplacement du départ en retraite d'un adjoint technique restauration collective au CD de Casabianda et la suppression du contrat de l'agent l'ayant remplacé mettent en difficulté l'établissement (120 jours ou les détenus du mess et de la cuisine détention sont seuls);
- la suppression et la non priorisation des postes de personnels techniques de maintenance alors que les établissements de Corse sont en défaut d'effectif de ce point de vue (-2 à Casabianda et -2 à Borgo).

**Qui prendra ses responsabilités si une toxi-infection alimentaire survient au CD de Casabianda ou à la MA d'Ajaccio?**

**Le DI de Marseille pour défaut d'affectation de personnel et d'attribution de moyens de fonctionnement ?**

**La DAP pour l'appui qu'elle apporte à ces décisions ?**

**Pourtant, le prédécesseur de l'agent sous contrat du CD de Casabianda avait été inquiet pour non-respect des normes d'hygiène, ce qui prouve la nécessité de la présence d'un deuxième spécialiste de la restauration collective sur la structure (dont les deux cuisines sont distantes de plusieurs kilomètres).**

**Le SNPPT-FO dénonce la politique de prise de risque menée sciemment par le DIRECTEUR INTERREGIONAL de Marseille avec le soutien de la DAP.**

**Le SNPPT-FO exige l'ouverture des postes nécessaires dans les établissements pénitentiaires de Corse pour un bon fonctionnement des services techniques et une minimisation des risques alimentaires.**

*Le 30 juin 2015,*

*Le Secrétaire Général,  
Paul BONO*